



## **PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2018 DU RAPP**

### **INTRODUCTION**

L'élaboration du budget 2018 du Réseau Africain des Personnels des parlements (RAPP) s'inscrit dans la continuité des budgets précédents. En effet, le budget est marqué par un important stock d'arriérés de cotisations des sections nationales évalués à **60 680 000 F CFA**

La pression financière est exacerbée par le rythme des paiements ; ce qui ne favorise pas une bonne tenue des comptes de notre organisation commune.

Il convient de noter que les difficultés de recouvrement des cotisations s'expliquent surtout par la non considération et la négligence du réseau par certains parlements.

L'élaboration du budget 2018 s'est fortement inspirée de l'exécution du budget 2017 tous en s'appuyant sur une vision prospective ambitieuse.

## I- LES RECETTES DU BUDGET 2018

### A- Les recettes de cotisations

Les recettes du budget de l'année 2018 sont composées des cotisations des sections nationales de l'exercice actuel et de probables recouvrements des arriérés de cotisations, des frais de participation à l'Assemblée générale.

#### 1-Les cotisations annuelles

Les recettes issues des cotisations annuelles constituent le talon d'Achille du fonctionnement du RAPP. En effet les cotisations annuelles fixées à 1500 euro par Assemblée parlementaire rencontrent d'énormes difficultés dans leur recouvrement. Le taux de recouvrement se situe dans l'ordre de 61% et constitue un frein au fonctionnement du réseau où à tout le moins constitue un véritable facteur limitant aux actions du RAPP.

Les recettes de l'année 2018 sont estimées à **16500 euros** soit **10 824 000 F CFA** en 2017.

#### 2 - Recouvrement des arriérés de cotisation sur 1 an

La question des arriérés de cotisations reste entière. Malgré la modicité des cotisations, les sections nationales rechignent à les payer de sorte que le stock des arriérés devient de plus en plus élevé.

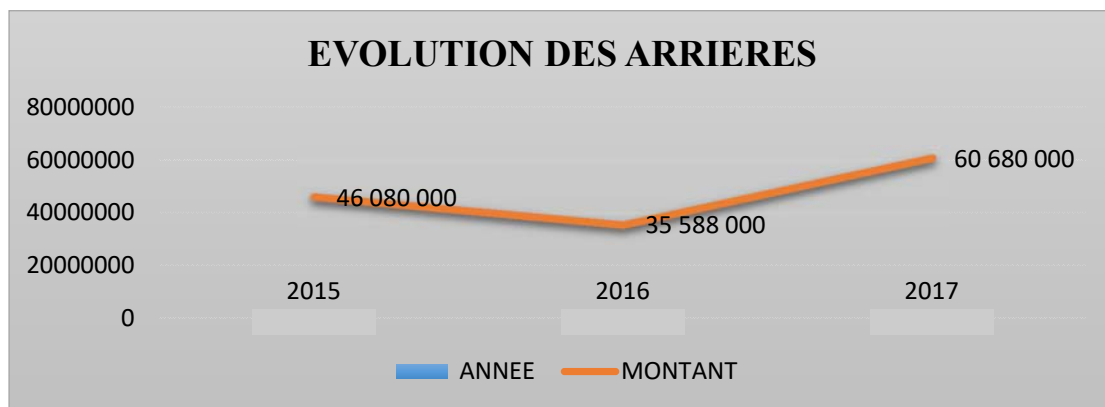
Dans ce cadre le recouvrement des arriérés espérés serait estimé à **10 500 euros** soit **6 888 000 FCFA** et viendraient en complément des cotisations annuelles.

Ci-joint, vous trouverez l'évolution des arriérés de cotisation de 2015 à 2017

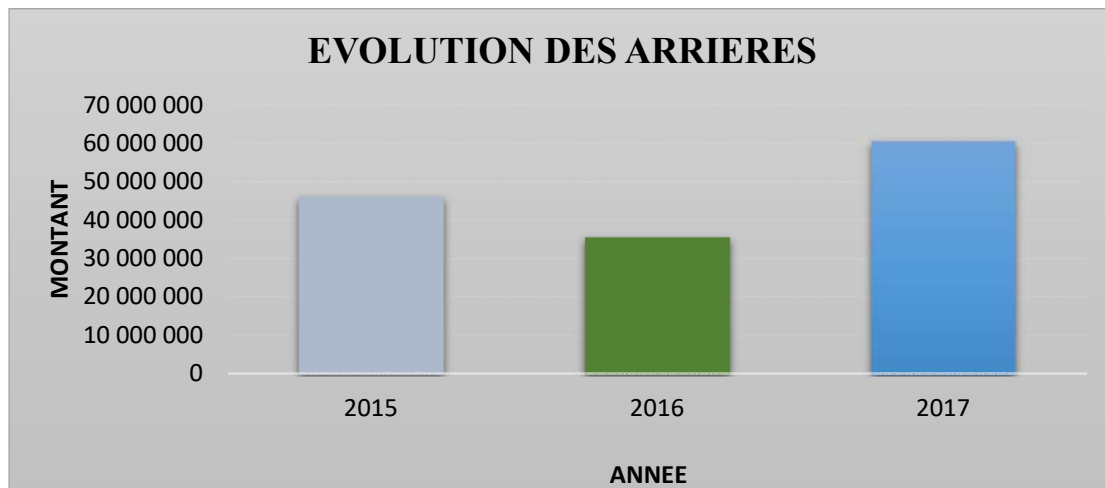
Tableau : Evolution des arriérés de cotisation 2015 – 2017

ANNEE	MONTANT
2015	46 080 000
2016	35 588 000
2017	60 680 000

### Courbe illustrant l'évolution des arriérés de cotisation de 2015 à 2017



### Histogramme illustrant l'évolution des arriérés de cotisation de 2015 à 2017



## **B – Les frais de participation aux activités du RAPP**

Les frais d'inscription des membres des sections nationales aux Assemblées générales sont de deux ordres : les frais payés par les membres de la section du pays dans lequel est organisée l'Assemblée générale qui sont fixés à **75 euros** par participants et ceux payés par les membres des autres sections fixés à **100 euros**.

Les recettes résultant de ces frais s'établissent à **4 750 euros** soit **3 115 796 FCFA**, ce qui représente environ **15 %** du budget.

### **C – Les produits de vente de revenus**

Ce poste du budget, qui devrait normalement permettre au RAPP d'engranger des recettes supplémentaires ; n'a jamais été financé pour inexistence de production des différents organes.

### **D– Les fonds générés par les dépôts à termes et autres produits financiers**

Les fonds générés par les dépôts à terme et autres produits financiers ne devant apparaître qu'à l'échéance de la période prévue pour le DAT, il est difficile, sinon impossible à la Trésorerie d'en faire mention actuellement.

### **E– Les dons et legs**

Le RAPP n'a pas reçu de dons et legs sur la période budgétaire concernée. En conséquence aucune inscription afférente à ce poste n'a été faite au budget.

### **F – Les subventions et autres contributions**

Les démarches sont en cours avec les partenaires au développement pour le financement de certaines activités du RAPP. En attendant l'aboutissement desdites négociations, aucune inscription ne peut être faite à ce poste du budget.

### **G – Le résultat positif de l'exercice précédent**

Le montant relatif au résultat de l'exercice traduit simplement que le budget est excédentaire pour un montant de **4 587 196 F CFA**.

Au total, les recettes du budget du RAPP pour l'année 2018 sont estimées à **20 827 796 F CFA**.

## **RECETTES**

<b>NATURE DE LA RECETTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>POURCENTAGE %</b>
Cotisations annuelles	10 824 000	51.96
Arriérés de cotisation 2016	6 888 000	33.07
Frais de participations aux actions du RAPP	3 115 796	14.95
Produits et ventes	0	0
Produits DAT	0	0
Dons et Legs	0	0
Subventions	0	0
Report à nouveau	4 587 196	22
<b>TOTAL</b>	<b>20 827 796</b>	<b>100</b>

## **II- LES DEPENSES**

### **A – Les charges de fonctionnement**

#### **1 – Le siège**

Les frais de fonctionnement du siège sont dans un premier temps marqués par l'achat des fournitures de bureau qui s'établissent à **100 euros**, soit **65 600 FCFA**. Il est ensuite prévu l'achat d'un appareil photo pour un montant de **457 euros**, soit **300 000 FCFA**, ce qui permettra d'alimenter le site internet en image, sur les activités du RAPP. Un abonnement internet sera nécessaire afin de lui garantir une connexion permanente, pour un montant de **236 euros**, soit **155 000 FCFA**.

L'ensemble des différentes charges s'élèvent à **520 600 FCFA**.

#### **2 – La contribution financière aux Assemblées Générales**

Le Rapp apporte un soutien financier au pays organisateur de ses différentes rencontres notamment l'Assemblée générale et la réunion du comité exécutif. C'est dans ce cadre qu'il sera accordé un montant de **deux millions (2 000 000) FCFA** conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, tenue à Cotonou en septembre 2016.

#### **3 – La contribution financière aux réunions du comité exécutif**

En application des dispositions des textes fondamentaux du RAPP, le financement des réunions du Comité Exécutif est assuré à hauteur de **un million (1 000 000) F CFA** pour cette année.

#### **4– Les missions**

Les différentes missions prises en charge par le RAPP concernent essentiellement le Secrétaire Permanent et les commissaires aux comptes.

Pour le compte du secrétariat permanent, le RAPP prend en compte l'achat de son billet et huit (8) jours de frais de mission qui s'élève à **deux millions deux cent (2 200 000) francs CFA**.

Pour les commissaires, une indemnité forfaitaire d'un montant de **sept cent vingt mille (720 000) francs CFA** représentant trois (3) jours de mission.

## **5 – Les commissions**

Un montant forfaitaire de **huit millions cinq cents (8500 000) francs CFA** est mis à la disposition des commissions permanentes qui devront justifier de l'utilisation de ces fonds par la mise en œuvre un plan d'actions qui emporte préalablement l'adhésion de l'Assemblée générale.

## **6 – Les autres charges**

Les autres charges prévues dans le projet de budget concernent les imprévus, c'est-à-dire les dépenses incertaines et non récurrentes qui nécessiteront une sortie de fonds. Elles s'élèvent à la somme **d'un million (1 000 000) de franc CFA**

## **B - Les charges de personnel**

Tenant compte du recrutement du Secrétaire permanent du RAPP par l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire en qualité d'Administrateur et donc en tant que fonctionnaire parlementaire soumis au statut de la fonction publique parlementaire de Côte d'Ivoire, les dotations budgétaires afférentes à sa rémunération ont été purement et simplement annulées.

Ce faisant le poste charges de personnel ne devrait contenir aucune inscription. Toutefois, la mise à disposition du Secrétaire Administratif permanent entraînant le versement d'une indemnité forfaitaire, il importe qu'une allocation soit inscrite à cet effet. Il en va également ainsi d'une dotation en faveur de l'Administrateur du Site Web du Réseau et du financement des charges de la Trésorerie. Lorsque les différentes allocations seront fixés par le bureau, la commission Finances et Budget propose leur imputation sur la rubrique : résultat de l'exercice

## **C – Les frais bancaires**

Les frais bancaires concernent l'ensemble des prélèvements effectués par les institutions bancaires dans lesquelles sont logés les fonds du RAPP. Ils s'établissent à **457 euros** soit **300 000 FCFA**.

Au total, les dépenses du budget du RAPP pour l'année 2018 s'établissent à **20 827 796 FCFA**.

## DEPENSES

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT (F CFA)	POURCENTAGE %
Siege	520 600	2.49
Contribution aux AG	2 000 000	9.60
Contributions aux réunions du comité exécutif	1 000 000	4.80
Frais de mission	2 920 000	14
Fonctionnement des commissions	8 500 000	40.81
Autres charges	1 000 000	4.8
Frais bancaires	300 000	1.44
Résultat de l'exercice	4 587 196	22
<b>TOTAL</b>	<b>20 827 796</b>	<b>100</b>

RECETTES			DEPENSES		
Nature de la recette	Montant	%	Nature de la dépense	Montant	%
- Cotisations annuelles	10 824 000	59,96	- Fonctionnement du siège	520 600	2,50
- Arriérés de cotisations 2016	6 888 000	33,07	- Contribution aux AG	2 000 000	9,60
- Frais de participation aux actions du RAPP	3 115 796	14,95	- Frais de personnel	4 887 196	23,46
- Produits et ventes	0		- Contribution aux réunions du Comité Exécutif	1 000 000	4,80
- Produits DAT	0		- Frais de mission	2 920 000	14,02
- Dons et legs	0		- Fonctionnement des commissions	8 500 000	40,82
- Subventions	0	22,02	- Autres charges	1 000 000	4,80
			- Frais bancaires	300 000	1,44
			- Résultat de l'exercice	4 587 196	22
<b>TOTAL</b>	<b>20 827 796</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 827 796</b>	<b>100</b>



## CONCLUSION

Au regard des différentes composantes que constituent le projet de budget, il ressort un faible taux de recouvrement de nos recettes marqué par un accroissement continue des arriérés de cotisation. En effet, l'on constate qu'une dizaine de pays sur 18, qui participent régulièrement aux assises, peinent à être constant dans le paiement de leurs cotisations statutaires. Le RAPP gagnerait à interpeller davantage les pays à se mettre à jour afin de garantir la stabilité financière du réseau. Aussi, serait-il avantageux, d'entreprendre des démarches auprès des pays absents notamment, le Rwanda, le Cameroun, la Guinée Conakry.

Les dépenses demeurent constantes .Toutefois, la nouvelle impulsion qui sera donner au RAPP notamment la mise en œuvre du Programme Stratégique de Développement 2018 – 2023 impliquera une augmentation de ces charges. Afin de prendre en charges toutes ces éventualités, le RAPP est appelé à mobiliser des ressources auprès des partenaires au développement.

# ANNEXE

## 1 - LES RECETTES DU BUDGET 2018

### A - Les recettes de cotisation

#### 1 - les cotisations annuelles

	MONTANT EURO	COURS EURO	MONTANT F CFA
Benin	1 500	656	984 000
Burkina Faso	1 500	656	984 000
Burundi	1 500	656	984 000
Cameroun	0	656	0
Centrafrique	0	656	0
Congo	1 500	656	984 000
Côte d'Ivoire	1 500	656	984 000
Gabon	1 500	656	984 000
Guinée	0	656	0
Madasgascar	0	656	0
Mali	1 500	656	984 000
Maroc	0	656	0
Niger	1 500	656	984 000
RDC	1 500	656	984 000
Rwanda	0	656	0
Sénégal	1 500	656	984 000
Tchad	1 500	656	984 000
Togo (*)	-	656	-
<b>Sous total</b>	<b>16 500</b>	<b>656</b>	<b>10 824 000</b>

#### 2 - Recouvrement des arriérés de cotisation sur 1 an

Cameroun	0	656	0
Centrafrique	1 500	656	984 000
Congo	1 500	656	984 000
Gabon	1 500	656	984 000
Guinée	0	656	0
Madasgascar	0	656	0
Mali	1 500	656	984 000
Maroc	0	656	0
Niger	1 500	656	984 000
RDC (Assemblée nationale)	1 500	656	984 000
Rwanda	0	656	0
Tchad	1 500	656	984 000
<b>Sous total</b>	<b>10 500</b>	<b>656</b>	<b>6 888 000</b>

### B - LES FRAIS PARTICIPATION AUX ACTIVITES

Pays hôte (10 pers x 75euros)	750	656	491 968
Pays étrangers ( 40 x100 euros)	4 000	656	2 623 828
Observateurs	0	656	0
<b>Sous total</b>	<b>4 750</b>	<b>656</b>	<b>3 115 796</b>

**C - LES PRODUITS DE VENTE DE REVENUES**

Vente de revues	0	656	0
-----------------	---	-----	---

**D - LES FONDS GENERES PAR LES PRODUITS FINANCIERS**

Interêt/DAT	0	656	0
Interêt/Actions	0	656	0
Interêt/Obligation	0	656	0
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>656</b>	<b>0</b>

<b>E - <u>LES DONNS ET LEGS</u></b>	<b>0</b>	<b>656</b>	<b>0</b>
-------------------------------------	----------	------------	----------

<b>F - <u>LES SUBVENTIONS ET AUTRES CONTRIBUTIO!</u></b>	<b>0</b>	<b>656</b>	<b>0</b>
--	----------	------------	----------

<b>TOTAUX (A+B+C+D+E+F)</b>	<b>31 750</b>	<b>656</b>	<b>20 827 796</b>
-----------------------------	---------------	------------	-------------------

(\*) Le Togo a payé ses cotisations jusqu'en 2020

## II - LES DEPENSES

### A - LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

#### 1 - Siège

	MONTANT EURO	COURS EURO/F CFA	MONTANT F CFA
Fournitures de bureau	100	656	65 600
Achat (appareil photo)	457	656	300 000
Connexion internet MTN (35 000 + 120 000)	236	656	155 000
<b>sous-total</b>	<b>794</b>	<b>656</b>	<b>520 600</b>

#### 2 - Contribution financière (AG)

**3 049                      656                      2 000 000**

#### 3 - Contribution financière (RCE)

**1 524                      656                      1 000 000**

#### 4 - Les Missions

Frais mission de **CAC ( 120 000x3jrs)	1 098	656	720 000
Frais mission du ***SP (100 000 x (8jrs+6jrs))	2 134	656	1 400 000
Billet d'avion SP (400 000x2)	1 220	656	800 000
<b>Sous-total</b>	<b>4 451</b>	<b>656</b>	<b>2 920 000</b>

#### 5 - Les Commissions

**12 957                      656                      8 500 000**

#### 6 - Les Autres charges

**1 524                      656                      1 000 000**

**TOTAL 1                      24 300                      656                      15 940 600**

### B - LES CHARGES DE PERSONNEL

Salaire Net	0	656	0
Primes et indemnités	0	656	0
Charges sociales	0	656	0
Charges fiscales		656	0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>656</b>	<b>0</b>

### C - LES FRAIS BANCAIRES

Agios	457	656	300 000
<b>Sous-total</b>	<b>457</b>	<b>656</b>	<b>300 000</b>

**D - RESULTAT DE L'EXERCICE                      6 993                      656                      4 587 196**

**TOTAUX (A+B+C+D)                      31 750                      656                      20 827 796**

(\*\*) CAC : Commissaire aux comptes

(\*\*\*) SP : Secrétaire Permanent